



Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a appelé, mercredi, la République dominicaine à assurer la citoyenneté à toute personne née dans le pays, et de reconsidérer la décision de retirer la nationalité aux enfants d'immigrés sans-papiers, notamment les Haïtiens.

« Le Comité est profondément préoccupé par la décision de la Cour constitutionnelle qui a décidé de retirer la citoyenneté à des dizaines de milliers de personnes d'origine haïtienne, y compris les enfants nés dans le pays de parents en situation irrégulière », disent les conclusions de la commission, suite à un examen régulier subi par la République dominicaine les 12 et 13 janvier 2015.

Le Comité est également préoccupé par l'application du plan national de régularisation des étrangers adoptés en 2014, parce que « le processus de naturalisation ne respecte pas pleinement la Convention sur les droits des Enfants ».

En 2013, la Cour constitutionnelle a décidé de révoquer la loi accordant la citoyenneté à des milliers de sans-papiers haïtiens vivant en République dominicaine et leurs enfants nés dans le pays, qui avaient obtenu la citoyenneté. Ces personnes risquent d'être expulsées malgré la loi adoptée l'an dernier pour la régularisation, avec des critères très restrictifs et exigeants.

Haïti-RD : l'ONU demande à la RD de donner la citoyenneté aux enfants nés dans le pays

Écrit par RLJ/HPN
Jeudi, 05 Février 2015 14:41

EFE